



Lettre ouverte aux Conseillères et Conseillers Départementaux de Seine-Maritime

Rouen, le 22.02.2018

Depuis la réorganisation des services de la Protection de l'Enfance en 2008, le constat est alarmant et la situation devient insoutenable pour les professionnels et les usagers.

Ensemble, les professionnels du Conseil Départemental et du secteur habilité (IDEFHI, Les Nids, ONM,...) dénoncent, aujourd'hui, les effets délétères des pressions budgétaires décidées par l'assemblée départementale.

Obsolescence programmée pour la Protection de l'Enfance : les professionnels disent NON !!!

Madame, Monsieur,

Nous constatons aujourd'hui une baisse des moyens pour l'ensemble des services de la protection de l'enfance, dans un contexte de précarité aggravée et de paupérisation qui se généralise.

Les professionnels de la Protection de l'Enfance, soutenus par nos organisations syndicales SUD, FO et CGT, dénoncent depuis plusieurs années les décisions politiques et budgétaires prises par le Conseil Départemental 76.

Ces décisions mettent à mal la prise en charge des mineurs et de leurs familles et le Conseil Départemental ne répond pas à ses obligations légales de Protection de l'Enfance.

Là où avant les associations de prévention spécialisée pouvaient intervenir, pour prévenir et répondre aux difficultés (scolaires, cadre éducatif, socialisation,...), nous constatons aujourd'hui, sur plusieurs secteurs d'intervention, la mise en place de mesures éducatives administratives ou judiciaires (aide éducative en milieu ouvert, placement à domicile, placement,...) plus contraignantes.

En outre, leur mise en œuvre est retardée, faute de places et de moyens disponibles !

Il est urgent que le Département prenne conscience des conséquences de ces choix pour les professionnels. Face à la dégradation des dispositifs et des conditions de travail au nom de la rentabilité économique, il est impératif qu'il reconnaisse enfin les risques psycho-sociaux pour tous les salariés, public/privé, de la protection de l'enfance et y remédie.

Mais quels sont les moyens donnés aux professionnels ?

Que le strict minimum !

Il faut sans cesse faire plus avec moins de moyens (budget, places en établissement et en famille d'accueil,...) et moins de personnel.

Pourtant, les mineurs à protéger ont toujours autant besoin d'un soutien et d'un accompagnement de qualité pour leur permettre de devenir les citoyens de demain.

Leurs parents ont toujours autant besoin d'être accompagnés dans leur rôle et dans la relation à leurs enfants.

De nombreux enfants confiés restent sans solutions d'accueil par « manque de places ».

Les délais de mise en œuvre des mesures (AED, AED Renforcée, AED petite enfance, TISF, AEMO, MJIE, placement) sont beaucoup trop longs et entraînent une perte de sens.

Ce manque de moyen est flagrant : au 1^{er} Février 2018, il y a 321 Ordonnance aux fins de Placement Provisoire non exécutées en Seine-Maritime !!!

Mais que cache ce manque de places ?

Le manque de places n'est en fait que le résultat des politiques successives de mise en concurrence et d'externalisation d'une partie des services publics.

En effet, avec la mise en œuvre des « Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens » et des appels à projets, les établissements se voient contraints de fonder l'accompagnement éducatif sur la rentabilité au lieu de la qualité, ne permettant plus la prise en compte des besoins des usagers.

Aussi, un mode de prise en charge sera privilégié par rapport à un autre, exclusivement s'il est moins coûteux financièrement... Tant pis si ce choix budgétaire se fait au détriment de la population, de la réponse aux usagers et des conditions de travail (mesure de placement à domicile, Aide Éducative à Domicile Renforcée, accueil d'un public spécifique,...)

Avec la réponse par certains établissements du secteur habilité à l'appel à projet pour l'ouverture de « places d'accueil spécialisé Mineur Non Accompagné » à, **moyens constants**, ce sont d'autres places qui ferment.

Les conséquences sont graves ! Aujourd'hui c'est la fermeture de nombreuses places, voire de services :

- ❖ le centre maternel des Dentelles à Dieppe,
- ❖ la fermeture de 32 places au centre maternel de Canteleu, et la spécialisation de 47 places pour l'accueil des MNA. Soit seulement 28 à 30 places restant sur le projet d'accueil mère-enfants.
- ❖ la fermeture, prochainement, de la Maison d'Enfants à Caractère Social, pour adolescents garçon, le « Bois de la ville » à Morienne,
- ❖ la spécialisation de service jeune majeur de Notre Dame des Flots pour de l'accueil exclusif de MNA
- ❖ la spécialisation d'un grand nombre de places de l'unité Jacques Quartier de l'IDEFHI pour l'accueil de MNA.
- ❖

Face à ces constats, l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance (professionnels des CMS, de l'ASE, des établissements et associations habilités) disent NON !!!

Aujourd'hui, il est urgent que les moyens soient réellement donnés aux professionnels afin de leur permettre d'exercer leurs missions et ainsi garantir un service de qualité en direction des enfants et de leur famille.

Il est essentiel pour tous les services d'obtenir du Conseil Départemental 76 l'engagement pour l'obtention :

- ❖ des postes en nombre et adaptés
- ❖ de mesures (AED, TISF, AEMO) et des places d'accueil en nombre et adaptées (MECS, Famille d'accueil, Accueil mère-enfant, service d'accompagnement à l'autonomie,...)
- ❖ de la possibilité de mettre en œuvre les APJM jusqu'à 21 ans autant que nécessaire
- ❖ de moyens supplémentaires pour la prévention spécialisée

**La mise en œuvre de ces moyens est un engagement pour l'avenir !
Évitons qu'en Seine-Maritime, 1 jeune confié sur 4 ne finisse à la rue.
Ensemble, Mobilisons-nous !!!**